**F**



**MVT/A/3/****INF/1 REV**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **17 septembre 2018**

# Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

# Assemblée

**Troisième session (3e session ordinaire)  
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles

*Document d’information établi par le Secrétariat*

### Introduction

1. Ceci est le quatrième “Rapport sur le Consortium pour des livres accessibles” établi dans le cadre des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci‑après dénommé “Traité de Marrakech”) a été adopté le 27 juin 2013 par les États membres de l’OMPI et est entré en vigueur le 30 septembre 2016 après que 20 États membres ont déposé leur instrument de ratification ou d’adhésion. Des initiatives pratiques sont nécessaires pour réaliser les objectifs définis dans le Traité de Marrakech et le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est une initiative mondiale visant à mettre en œuvre le traité au niveau opérationnel.
3. L’ABC a été lancé le 30 juin 2014 devant les États membres du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’OMPI; c’est un partenariat public‑privé dirigé par l’OMPI, qui regroupe les organisations faîtières ci‑après :

* le DAISY Consortium;
* l’International Authors Forum;
* le Conseil international pour l’éducation des handicapés de la vue;
* la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques;
* la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction;
* l’Union internationale des éditeurs;
* Sightsavers; et
* l’Union mondiale des aveugles.

1. Le secrétariat de l’ABC est situé au siège de l’OMPI à Genève (Suisse) et compte actuellement un fonctionnaire de l’OMPI à plein temps et plusieurs vacataires et sous‑traitants.

### ACTIVITÉS DU CONSORTIUM POUR DES LIVRES ACCESSIBLES

#### Service mondial d’échange de livres de l’ABC

1. Le service mondial d’échange de livres de l’ABC (ci‑après dénommé “service ABC”), connu auparavant sous le nom de TIGAR, est un catalogue mondial en ligne de livres disponibles dans des formats accessibles qui permet aux entités autorisées (telles que définies dans l’article 2.c) du Traité de Marrakech) qui participent au service ABC de rechercher des livres publiés dans des formats accessibles ou d’en faire la demande. La base de données sur les livres accessibles du service ABC est hébergée sur les serveurs de l’OMPI. Le service ABC permet aux entités autorisées d’étoffer gratuitement leur collection de livres accessibles auprès des bibliothèques d’autres pays.
2. Le service ABC offre un système automatisé pour l’échange transfrontière de livres en format accessible utilisable dans deux cas :

* lorsque les deux entités autorisées qui participent au service ABC et qui échangent des livres sont situées dans des pays ayant adhéré au Traité de Marrakech et mis en œuvre ses dispositions. Dans ce cas, les deux entités autorisées participant au service ABC peuvent échanger des livres par l’intermédiaire du service ABC sans l’autorisation du titulaire du droit d’auteur;
* lorsque l’une des entités autorisées qui participent au service ABC ou les deux entités autorisées qui participent au service ABC et qui échangent des livres sont situées dans un pays qui n’a pas mis en œuvre les dispositions du Traité de Marrakech. Dans ce cas, les deux entités autorisées participant au service ABC peuvent uniquement échanger des livres par l’intermédiaire du service ABC après que le secrétariat de l’ABC a obtenu l’autorisation du titulaire du droit d’auteur.

1. Le service ABC dispose d’une procédure centralisée d’administration des droits qui évite aux entités autorisées de devoir demander l’autorisation du titulaire du droit d’auteur pour l’échange transfrontière de livres. Cette procédure est prise en charge de façon centralisée par le secrétariat de l’ABC jusqu’à ce que les pays dans lesquels sont situées les entités autorisées participant au service ABC adhèrent au Traité de Marrakech et mettent en œuvre ses dispositions.
2. Jusqu’à présent, ce sont au total 43 entités autorisées qui ont signé un accord avec l’OMPI pour participer au service ABC (la liste des 43 entités autorisées participant au service ABC figure à l’annexe I). Comme indiqué dans le rapport de l’année dernière, l’ABC souhaite accroître le nombre d’ouvrages accessibles en langue espagnole compte tenu du fait que l’Amérique latine détient le record du nombre de pays ayant adhéré au Traité de Marrakech. Le service ABC compte quatre nouvelles entités autorisées en 2018.
3. Le taux d’utilisation du service ABC a augmenté de 60% au cours des 12 derniers mois. Depuis le lancement de l’ABC, ce sont au total 233 000 ouvrages en format accessible téléchargés à partir du service ABC qui ont été prêtés à des particuliers par l’intermédiaire des entités autorisées participant au service ABC.
4. Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer le service ABC en 2017‑2018. Parmi les améliorations apportées, on peut citer
   1. l’ajout du français et de l’espagnol comme langue d’interface pour le service ABC, qui était auparavant uniquement en anglais;
   2. la mise en place d’une fonction de “téléchargement en bloc” permettant aux entités autorisées de télécharger plusieurs ouvrages simultanément à partir du service ABC, plutôt que de les télécharger un à un;
   3. l’amélioration de l’accessibilité de l’interface du service ABC, sur la base d’un audit effectué par un tiers indépendant; et
   4. l’ajout d’une fonction de recherche avancée permettant aux entités autorisées d’effectuer des recherches plus précises sur les ouvrages contenus dans le catalogue de l’ABC.
5. Comme souligné dans le rapport de l’année dernière, les entités autorisées participant au service ABC ont déclaré qu’il leur serait utile de connaître l’opinion de leurs usagers au sujet des ouvrages contenus dans le catalogue de l’ABC qu’ils souhaiteraient lire. Des travaux sont actuellement en cours concernant la conception et le développement d’une future application grand public.

##### Activités futures concernant le service ABC

1. Le service mondial d'échanges de livres de l'ABC devrait prendre une nouvelle dimension une fois que l'Union européenne (UE) sera officiellement devenue partie au Traité de Marrakech et que celui-ci aura été mis en œuvre dans l'ensemble des États membres de l'UE. Dès lors, plus de 270 000 œuvres pourront faire l'objet d'échanges transfrontières au titre du service mondial d'échange de livres de l'ABC, sans qu'il faille demander l'autorisation du titulaire du droit d'auteur. Le secrétariat de l’ABC prévoit ainsi une hausse de la demande concernant le nombre de nouvelles entités autorisées souhaitant participer au service ABC, ainsi qu’une utilisation accrue du service ABC par les entités autorisées participant actuellement au service ABC.
2. Pour gérer cette hausse de la demande et de l’utilisation, ainsi que le recrutement de nouvelles entités autorisées et l’incorporation de leurs catalogues dans le service ABC, l’OMPI a lancé un appel à manifestations d’intérêt auprès des entreprises et des organisations susceptibles de fournir des services de bibliothèque au service ABC. Intégrer un catalogue est long et difficile du fait des différentes langues et des différents formats des métadonnées fournies par les entités autorisées participant au service ABC. La procédure pour trouver un prestataire est en cours.

#### Renforcement des capacités

1. L’ABC fournit des formations et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres accessibles à l’intention des entités autorisées, des ministères de l’éducation et des éditeurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Une formation et une assistance technique sont fournies dans les formats accessibles suivants : norme EPUB3, DAISY et braille (électronique et en relief). Un apport financier pour la production de supports pédagogiques dans différentes langues nationales à l’intention des élèves et étudiants des niveaux primaire, secondaire et universitaire qui ont des difficultés de lecture des textes imprimés est également fourni, de façon à ce que les techniques enseignées durant les formations puissent être mises en pratique immédiatement par les participants.
2. Les activités de renforcement des capacités de l’ABC se sont poursuivies en Argentine, au Bangladesh, en Inde, au Népal, à Sri Lanka et en Uruguay et de nouveaux projets ont été mis sur pied au Burkina Faso, en Indonésie, au Mexique, en Mongolie et au Viet Nam. Les projets menés en Inde ont été financés par la République de Corée, la Fondation des Nations Unies et la Fondation Skoll.
3. Au total, plus de 8000 ouvrages éducatifs accessibles auront été produits d’ici mai 2019 dans le cadre des projets de renforcement des capacités de l’ABC menés au cours des 5 dernières années dans ces 12 pays, plus de la moitié du budget ayant été financée par une contribution généreuse du Gouvernement australien.

##### Activités futures concernant le renforcement des capacités

1. Compte tenu de la demande croissante pour les activités de renforcement des capacités de la part des entités autorisées, des éditeurs et des pouvoirs publics, l’ABC prévoit d’établir de nouveaux projets et d’étendre ses projets en cours avec ses partenaires dans les pays en développement et dans les PMA, dans le but de fournir une formation et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres accessibles. L’atteinte de cet objectif dépendra du maintien du financement des donateurs et du recensement de “champions” locaux susceptibles de mettre en œuvre des projets de l’ABC à l’échelle locale.

#### Édition accessible

1. L’ABC s’attache à promouvoir la production d’œuvres en format accessible “natif”, c’est‑à‑dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Plus précisément, l’ABC encourage tous les éditeurs

* à utiliser les fonctionnalités en matière d’accessibilité offertes par la norme EPUB3 pour la production de publications numériques; et
* à inclure une description des fonctionnalités en matière d’accessibilité offertes par leurs produits dans les informations qu’ils fournissent aux détaillants et aux autres maillons de la chaîne de production.

1. L’ABC a de nouveau organisé le Prix international d’excellence en matière d’édition accessible. Les lauréats de l’édition 2018 étaient Hachette Livre (France) dans la catégorie “éditeur” et le DAISY Forum of India dans la catégorie “projet”. Cette année, l’ABC a reçu un nombre record de candidatures, venant de 11 pays différents et représentant quatre continents, ce qui donne à ce prix une dimension véritablement internationale. Ces prix ont été décernés lors du Salon du livre qui s’est tenu à Londres en avril 2018. Ces organisations ont été reconnues pour leur leadership et leurs résultats exceptionnels en matière de promotion de l’accessibilité des publications numériques aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.
2. Hachette Livre (France) a été salué par le jury pour la mise en œuvre de processus de production d’œuvres en format accessible “natif” EPUB3, ainsi que pour l’application de tests de conformité obligatoires en matière d’accessibilité pour l’ensemble de ses publications commerciales au moyen de la fonction de “vérification d’accessibilité pour EPUB” récemment créée sous le nom d’Ace. Lorsque les fonctionnalités qu’il offre en matière d’accessibilité sont mises en œuvre comme il convient, le format EPUB3 constitue l’“étalon‑or” dans le secteur de l’édition pour la production de livres numériques accessibles.
3. Le DAISY Forum of India, réseau composé de plus de 100 organisations, a été reconnu pour son travail au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le jury l’a notamment récompensé pour le lancement de la plus grande collection en Inde de livres accessibles en ligne nommée Sugamya Pustakalaya, qui a donné naissance au premier service centralisé regroupant l’ensemble des livres accessibles disponibles dans le pays.
4. Outre le Prix international d’excellence en matière d’édition accessible organisé chaque année, l’ABC encourage également les éditeurs à signer sa Charte mondiale de l’édition en format accessible et ses huit ambitieux principes relatifs aux publications numériques en format accessible. Parmi les derniers signataires de la Charte mondiale de l’édition en format accessible figurent Santillana Mexico et Manual Moderno, deux éditeurs mexicains.
5. L’OMPI a dispensé une formation à sa Section de l’édition et de la conception sur la façon de produire des publications numérique en format accessible, ainsi qu’à environ 40 fonctionnaires sur la production de documents Word et PDF en format accessible dans le cadre des assemblées des États membres de l’OMPI.

##### Activités futures concernant l’édition inclusive

1. Comme indiqué dans le rapport de l’année dernière, l’OMPI a lancé un appel à propositions pour s’assurer les services d’experts en vue de dispenser une formation et de fournir une assistance technique en matière de production de livres accessibles dans un certain nombre de langues. Les trois entreprises retenues ont signé un accord‑cadre. Le secrétariat de l’ABC établira un groupe de travail pour examiner la question de la standardisation de la formation à la production de livres dans des formats accessibles avec les trois entreprises retenues. Le secrétariat de l’ABC invitera des experts ayant de l’expérience dans le domaine de l’édition inclusive à prendre part au groupe de travail. Ils auront pour mission d’examiner la proposition de programme de formation de l’ABC.
2. Avec l’Union internationale des éditeurs, l’ABC s’efforcera d’augmenter le nombre de signataires de la Charte mondiale de l’édition en format accessible. En devenant signataire de la Charte mondiale de l’édition en format accessible, les éditeurs signalent leur intention de rendre leurs publications accessibles aux lecteurs ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

#### Mobilisation de fonds

1. Comme indiqué l’année dernière, l’OMPI a lancé un appel à propositions en 2017 pour les services d’une société spécialisée en mobilisation de fonds pour l’aider à trouver et à présenter des propositions de subvention pour l’ABC auprès du secteur privé, à travers des fondations caritatives et des programmes de bienfaisance des entreprises notamment. Cette procédure n’a pas permis d’identifier un prestataire. Par conséquent, le développement et la mise en place d’une stratégie globale en matière de mobilisation de fonds ont été suspendus jusqu’à ce que les entités requises puissent être engagées.
2. L’OMPI continue d’accueillir favorablement les contributions des fonds fiduciaires aux projets de renforcement des capacités de l’ABC.

[Les annexes suivent]

#### Liste des entités autorisées participant au service mondial d’échange de livres de l’ABC

Les nouvelles entités autorisées participant au service ABC en 2018 sont précédées d’un astérisque (\*)

1. Afrique du Sud : South African Library for the Blind
2. \*Allemagne : Bibliothèque centrale allemande des aveugles (DZB)
3. \*Argentine : Tiflonexos
4. Australie : Visability
5. Australie : Vision Australia
6. Bangladesh : Young Power in Social Action
7. \*Belgique : Bibliothèque néerlandophone de livres en braille et audio (Luisterpuntbibliotheek)
8. Brésil : Dorina Nowill Foundation for the Blind
9. \*Burkina Faso : Union Nationale Des Associations Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
10. \*Canada : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
11. Canada : Institut national canadien pour les aveugles
12. \*Colombie : Instituto Nacional para Ciegos
13. Danemark : Danish National Library for Persons with Print Disabilities (Nota)
14. États‑Unis d’Amérique : California State Library
15. États‑Unis d’Amérique : National Library Service for the Blind and Physically Handicapped
16. Fédération de Russie : St. Petersburg Library for Blind and Visually Impaired
17. Finlande : Celia
18. France : Association Valentin Haüy
19. \*France : Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes
20. \*Inde : DAISY Forum of India
21. Irlande : National Council for the Blind of Ireland
22. Islande : Icelandic Talking Book Library (HBS)
23. Israël : Central Library for Blind and Reading Impaired People
24. \*Mexique : Discapacitados Visuales
25. \*Mongolie : The Braille And Digital Library for Blind, Metropolitan Library of Ulaanbaatar
26. Népal : Action on Disability Rights and Development
27. Norvège : Norwegian Library of Talking Books and Braille
28. Nouvelle‑Zélande : Blind Foundation
29. \*Pays-Bas : Bibliotheekservice Passend Lezen
30. Pays‑Bas : Dedicon
31. Pologne : Central Library of Labour and Social Security
32. Portugal : Bibliothèque nationale du Portugal
33. République de Corée : National Library for the Disabled
34. Royaume‑Uni : Seeing Ear
35. \*Sri Lanka : DAISY Lanka Foundation
36. Suède : Swedish Agency for Accessible Media (MTM)
37. Suisse : Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants
38. Suisse : Bibliothèque sonore romande
39. Suisse : Bibliothèque suisse pour les personnes aveugles, malvoyantes et empêchées de lire
40. Thaïlande : Natioanl Library for the Blind and Print Disabled, TAB Foundation
41. Tunisie : National Library
42. \*Uruguay : Fundación Braille de Uruguay
43. \*Viet Nam : Sao Mai Vocational and Assistive Technology Center for the Blind

[L’annexe II suit]

#### Statistiques concernant l’ABC pour 2017‑2018

| **Indicateurs relatifs au service mondial d’échange de livres de l’ABC** | **Janvier 2014** | **Août 2017 (chiffres cumulés)** | **Août 2018 (chiffres cumulés)** | **Croissance depuis 2017** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre d’entités autorisées participant au service mondial d’échange de livres de l’ABC | 11 | 25 | 43 | 72% |
| Nombre d’ouvrages téléchargés par les entités autorisées participant au service ABC | 200 | 9 500 | 13 000 | 37% |
| Nombre d’ouvrages pour lesquelles les droits ont été obtenus du titulaire du droit d’auteur pour l’échange transfrontière | 1 270 | 21 700 | 26 100 | 20% |
| Nombre d’exemplaires en format accessible d’ouvrages de l’ABC fournis à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés par l’intermédiaire des entités autorisées participant au service ABC | 16 000  (décembre 2014) | 165 000 | 233 000  (février 2018) | 41% |
| **Indicateurs relatifs au renforcement des capacités** |  |  |  |  |
| Nombre d’ouvrages éducatifs produits dans les langues nationales dans des formats accessibles dans le cadre de la formation et de l’assistance technique fournies par l’ABC | s. o. | 2 500 | 5 000 | 100% |

[Fin de l’annexe II et du document]